# C2RP CARIF-OREF Hauts-de-France

Immeuble Le Sloop -2<sup>e</sup> étage - 395 rue Courtois - 59000 LILLE, FRANCE



Marché à Procédure Adaptée n°C2RP-2025-002

Prestation d'entretien et de nettoyage des locaux, vitrerie et terrasses du C2RP

# **RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

AUCUNE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, AUTRE QUE CELLES PREVUES A L'ARTICLE L122.5 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE NE PEUT ETRE FAITE DE CE DOCUMENT SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE L'AUTEUR.

# Sommaire

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Modes de passation	3
2-2 Décomposition en lots	3
2-3 Options	3
2.4 Durée d'exécution	3
2.5 Modification de détail au dossier de consultation	3
2.6 Délai de validation des offres	3
ARTICLE 3 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 Conditions de participation	4
4.2 Présentation des offres	5
ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 7 - DATE LIMITE DE RECEPTION	6
ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
ARTICLE 9 - CONSTITUTION DU MARCHE	7

# ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché concerne la Prestation d'entretien et de nettoyage des locaux, vitrerie et terrasses du C2RP du Groupement d'intérêt public (GIP) C2RP situés à Lille (59000), Rue Courtois au numéro 395.

La description des prestations et leurs spécificités techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ci-joint et les annexes qui y sont mentionnées.

# ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 2.1 Modes de passation

La présente consultation est soumise à la législation en vigueur portant règlementation sur les marchés publics.

#### 2-2 Décomposition en lots

Sans objet

#### 2-3 Options

Sans objet

#### 2.4 Durée d'exécution

Le marché est conclu pour une période de DEUX ans (2) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et pourra être prolongé UNE fois (1) pour une durée totale ne pouvant pas excéder QUATRE ans (4).

Dans l'hypothèse où le C2RP souhaiterait reconduire le marché, il devra, au moins 60 jours francs avant la date d'échéance du marché, en informer l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

#### 2.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 2.6 Délai de validation des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 3 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation à partir de la plateforme des achats de l'Etat PLACE :

https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise (mot clé: C2RP)

#### Composition du dossier de consultation :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Annexe 1: situation du candidat
- Annexe 2 : Bordereau des Prix unitaires (BPU)
- Annexe 3 : Document Délais d'interventions
- Annexe 4 : Charte éthique du C2RP
- Annexe 5 : Prestations attendues
- Annexe 6 : Plan des locaux
- Annexe 7 : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

## ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les concurrents auront à produire un dossier complet établi en langue française comprenant les pièces suivantes :

#### 4.1 Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.

Chaque candidat, ou chaque membre d'un groupement, le cas échéant, doit fournir les renseignements et pièces suivantes :

#### Situation juridique – références requises :

• La situation du candidat (Annexe 1)

# Capacité économique et financière – références requises :

- Une déclaration concernant le Chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.
- Les bilans financiers des 3 derniers exercices
- La présentation d'une liste des principales références dans le domaine des prestations visées par la présente consultation, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

#### Références professionnelles et capacités techniques – références requises :

- Une Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des services;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.

Ces documents devront être intégralement complétés et signés de manière originale par une personne ayant pouvoir d'engager la société.

Les candidats peuvent utiliser à cet effet les imprimés CERFA DC1 et DC2 que l'on retrouve sur :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

#### 4.2 Présentation des offres

- L'Acte d'Engagement (AE – ATTRI1) complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise habilité pour signer le marché (document joint à compléter), ainsi que ses annexes si nécessaires.

Le Cerfa ATTRI1 est téléchargeable sur :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019

- La décomposition du prix forfaitaire (annexe financière à l'Acte d'Engagement ou dans l'Acte d'Engagement/ Annexe 7 DPGF)
- Le Bordereau de Prix unitaire (Annexe 2)
- Le document délais d'intervention (Annexe 3)
- Le certificat de visite des locaux (communiqué par le C2RP lors de cette visite)
- Les attestations d'assurance en cours de validité
- Un extrait K Bis datant de moins de 6 mois
- La charte éthique du C2RP datée et signée (Annexe 4)
- Un mémoire reprenant les éléments ci-dessous :
  - Organigramme de l'Entreprise
  - Nombre d'agents (en ETP de l'entreprise et le nombre d'agents (en ETP) mis à disposition pour les locaux du C2RP)
  - Qualification des agents (personnel œuvrant ou d'encadrement) mis à disposition selon la classification issue de la convention nationale des entreprises de propreté du 1er juillet 1994
  - Documentation complète et adaptée à la prestation du matériel utilisé
  - Documentation complète et adaptée à la prestation des produits utilisés, en particulier mention de l'écolabel
  - Organisation de l'exécution des prestations
  - Planning précis d'organisation de la prestation en fonction des critères du CCTP
  - Modalités de contrôle et de suivi de la prestation proposées par le titulaire

#### ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Le choix de l'entreprise sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée.

Le Pouvoir Adjudicateur attribuera le marché selon les critères suivants :

- Prix: 45%
- Valeur technique : 35% composés de sous-critères ci-dessous :

Organigramme de la structure, système qualité mis en place sur le site incluant la sécurisation de l'agent et des locaux, les produits d'entretiens proposés et les équipements techniques affectés à la réalisation du marché.

Qualité de l'organisation du planning des tâches proposé : 10 %

• Critères sociaux et environnementaux : 10 %

#### **Environnementaux:**

Proportion de produits répondant aux exigences d'un éco label officiel ou équivalent, proportion de produits rechargeables utilisés, consommation en eau et énergie des matériels utilisés et avantages des méthodes de nettoyage employées.

#### Sociaux:

Respect du personnel : droit du travail respecté et dialogue facilité sur les droits, les congés etc.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises uniquement par voie électronique via la plateforme PLACE :

https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise (mot clé: C2RP)

Toute candidature reçue sous autre format ou hors plateforme PLACE ne sera pas recevable.

Présentations des fichiers

Les fichiers devront être nommés par le sigle des documents qu'ils contiennent.

# ARTICLE 7 - DATE LIMITE DE RECEPTION

Les candidatures devront être transmises par voie électronique via la plateforme PLACE avant le

# 16 novembre 2025 à 16h30

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouverts.

### ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir leur question via la plateforme Place uniquement, les réponses apportées seront partagées afin que tous les candidats puissent y avoir accès.

Les entreprises devront obligatoirement se rendre dans nos locaux du 395 rue Courtois 59000 Lille (2e étage) pour une visite qui aura lieu le :

#### Mardi 28 octobre - entre 14h et 16h

Elles s'adresseront, afin de prendre un rendez-vous dans ce créneau par courrier électronique, à :

marchespublics@c2rp.fr

# ARTICLE 9 - CONSTITUTION DU MARCHÉ

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 8 jours francs les certificats et attestations suivantes :

• Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A Lille, le 10/10/2025

## Le Pouvoir Adjudicateur

Le Directeur du C2RP

M. Yves MUCHEMBLED